

TOUT PRÈS



À PROPOS

Et si on passait à l'électrique ?

Avec 4 382 voitures particulières électriques immatriculées en octobre 2019 en France métropolitaine*, le marché du véhicule électrique continue de progresser de + 53 % par rapport à la même période en 2018.

Côté points de recharge, la France en compte 27 661 et les Deux-Sèvres pas moins de 110 grâce au réseau AlterBase, installé et géré par SÉOLIS. AlterBase est un véritable maillage qui ponctue le territoire d'une borne tous les 20 km. De plus, il offre une compatibilité avec 18 autres opérateurs hors Deux-Sèvres et inscrit résolument le département dans l'ère de la mobilité électrique : profitez-en !

Olivier Rousseau
Directeur commercial

*Source : Avere-France/AAA Data

LE CHIFFRE



+ DE 26 000

C'est le nombre de clients ayant ouvert un compte SÉOLIS sur www.seolis.net, rubrique Agence en ligne



À SAVOIR

La sécurité de vos données : une de nos priorités

L''utilisation courante d'Internet et la croissance fulgurante des pratiques digitales traduisent un progrès technologique évident. Cependant, elles induisent aussi un risque potentiel : les usages frauduleux des données.

Depuis toujours mobilisé sur cet enjeu crucial, SÉOLIS va franchir prochainement un nouveau cap pour renforcer encore la sécurisation de l'Agence En Ligne. La structure des mots de passe deviendra bientôt plus complexe pour vous garantir

un niveau de sécurité maximal, notamment dans la protection de vos données personnelles et lors de vos paiements en ligne.

Si vous n'avez pas encore créé votre espace personnel pour bénéficier des services en ligne (facture électronique, paiement en ligne par carte bancaire, etc.) : rendez-vous, muni de votre dernière facture, sur monagenceenligne.seolis.net

Démarchage téléphonique abusif : VIGILANCE !



Dans les Deux-Sèvres, comme partout ailleurs, certaines sociétés ont des pratiques commerciales contraires à la loi et donc condamnables.

De quoi parle-t-on ?

On parle de démarchage téléphonique abusif lorsque vous recevez **des appels téléphoniques commerciaux non sollicités**, alors que vous n'avez pas donné votre accord pour ces appels ou que vous n'avez pas donné directement vos coordonnées à l'entreprise.

Si le démarchage téléphonique abusif est malheureusement très fréquent, il est aussi **très encadré par la loi et la réglementation**.

L'utilisation d'un numéro masqué par le professionnel est interdite et votre interlocuteur doit en début de conversation vous communiquer son identité, celle de la personne pour le compte de laquelle il appelle, ainsi que la nature commerciale de cet appel.

Si vos demandes d'opposition sont sans effet, n'hésitez pas à saisir la CNIL (www.cnil.fr), qui sanctionne ce type de manquement.

Plus largement, soyez prudents et très vigilants.

- Certaines sociétés se font fausement passer pour SÉOLIS ou des partenaires de SÉOLIS pour vendre plus facilement différents services. **Appelez-nous au moindre doute.**
- En cas de rendez-vous pris chez vous avec un vendeur, **renseignez-vous** sur votre interlocuteur, sur le sérieux et la solvabilité de son entreprise.
- Le cas échéant, si le comportement est suspect, notez la plaque d'immatriculation du véhicule du démarcheur et communiquez-la à la DDPP*.
- Extrême vigilance évidemment si la personne vous demande de **l'argent**, vos **coordonnées bancaires**, un **numéro** de carte bancaire, une copie de votre **facture**...

* Direction Départementale de Protection des Populations

En vous inscrivant sur la liste Bloctel (www.bloctel.gouv.fr - service gratuit) : les entreprises n'ont plus le droit de vous appeler pour vous proposer des offres commerciales, sauf si vous êtes déjà client chez elles.

ÉCO & LOGIQUE



Veillons aux veilles...

Installées sur de nombreux appareils, les veilles représentent environ 10 % de notre consommation annuelle d'électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire)*.

Éteindre ces veilles permet donc de faire de substantielles économies, mais aussi de préserver le matériel !

*Source ADEME > guide « Réduire sa facture d'électricité »

POUR INFO

SÉOLIS lauréat du 9^e Challenge de la mobilité


Organisé par l'Ademe* Nouvelle-Aquitaine et le Club de la mobilité, le Challenge de la mobilité s'adresse aux salariés des entreprises en les invitant à utiliser un mode de transport alternatif à la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail... SÉOLIS a remporté cette année le Challenge dans sa catégorie (100 à 499 salariés), sur le territoire niortais, avec 4 205 km effectués par des moyens de transport plus respectueux de l'environnement.

*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

TOUT PRÈS DES PROS

L'isolation de votre local professionnel

Une meilleure isolation des murs, plafonds et fenêtres de votre local professionnel, c'est la meilleure manière d'éviter les **surconsommations de chauffage** en période hivernale, et donc de limiter votre facture d'électricité ou de gaz. Pensez-y !



EN QUESTION

« Comment mieux utiliser son chèque énergie ? »

Connectez-vous sur
<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/paiement>
en vous munissant de votre dernière facture SÉOLIS :

> **Payez directement en ligne :**
 le montant sera directement crédité sur votre compte client SÉOLIS.

> **Pré-utilisez votre chèque énergie :**
 le montant sera directement imputé, sans aucune intervention de votre part si vous êtes toujours bénéficiaire les années suivantes.